



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 3989

Texte de la question

A l'occasion des récents événements concernant l'hôpital de Pithiviers, M. Yves Dauge demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité comment elle compte agir rapidement pour obtenir que fonctionnent en réseau et en coopération les grands hôpitaux urbains et les hôpitaux des villes moyennes desservant les « pays ». Il souhaite plus précisément connaître les mesures qu'elle envisage de prendre pour que les personnels qualifiés nécessaires soient effectivement présents dans ces hôpitaux, en particulier les chirurgiens et les anesthésistes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'obtenir rapidement un fonctionnement en réseau et en coopération entre les grands hôpitaux urbains et les hôpitaux des villes moyennes et l'interroger sur les mesures qu'elle envisage de prendre pour que les personnels qualifiés soient effectivement présents dans les hôpitaux, en particulier les chirurgiens et les anesthésistes. La constitution de réseaux de soins et la coopération entre établissements de santé sont l'un des axes essentiels de la réforme de l'hospitalisation publique et privée. Elle est d'ores et déjà en cours de mise en place. Toutefois, dans le cas qui préoccupe plus particulièrement l'honorable parlementaire, la mise en place pratique de cette opération se heurte à l'insuffisance du nombre de spécialistes, notamment en anesthésie-réanimation. Aussi, pour permettre d'apporter dans les délais les plus rapides des solutions à ce problème, deux réflexions ont été menées ; l'une sur la démographie médicale, confiée au professeur Nicolas, rapporteur général auprès du haut comité de la santé publique. Cette mission, en s'appuyant sur l'avis d'un groupe de travail de professionnels de la spécialité, a proposé plusieurs solutions à court et moyen termes permettant de résoudre la pénurie de praticiens dans les spécialités actuellement déficitaires. Ces propositions sont en cours d'expertise : certaines d'entre elles, comme l'orientation préférentielle des jeunes médecins en formation à l'entrée du 3e cycle vers ces disciplines, pourraient être mises en place dès 1999 ; la deuxième étude en cours porte sur la pénibilité spécifique de certains postes médicaux. L'objectif est de mieux prendre en compte les contraintes particulières de certaines spécialités ou de certains postes. Menée en concertation avec les représentants professionnels, cette étude pourrait aboutir à des propositions de modifications des dispositions statutaires ainsi que de rémunération. L'objectif commun de ces actions est de pourvoir les postes de spécialistes dans les différents hôpitaux et de répondre aux besoins de la population.

Données clés

Auteur : [M. Yves Dauge](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3989

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3257

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6027